

Inscription Paris 7/ PCEM1

Par **juliana**, le **29/08/2010** à **10:49**

Bonjour,

Suite à un refus d'inscription à Paris 7 en PCEM1, j'ai besoin de votre aide. Je vous explique mon cas.

Je suis médecin étranger, je suis arrivée en France en 2004, j'ai déjà fait une première année de médecine à Descartes en 2006-2007.

Pour des raisons personnelles j'ai décidée de mettre de coté mes études pendant 4 ans. Cette année, j'ai décidée de me réinscrire mais plus à Paris 5 mais à Paris 7.

J'ai faite les choses dans l'ordre, j'ai passée le TCF et j'ai reçue un avis favorable de Paris 7, j'ai reçue une convocation pour le 25 août et s'est là que tout se gate.

Le jour de ma convocation ils m'ont donnée un dossier à remplir, je remplis normalement le dossier et j'indique avoir fait une année à Descartes et là catastrophe, on me dit qu'on ne peut pas m'inscrire car j'ai déjà faite une première année à Descartes et c'est là bas que je dois me réinscrire. Ils refusent catégoriquement de m'inscrire.

J'appelle Descartes pour leur demander de m'inscrire et je leur explique la situation, ils refusent et me disent que c'est trop tard.

Depuis, je passe mes journées au téléphone et je n'arrive pas à avoir un responsable digne de ce nom à Paris 7.

Que me conseillerez vous ??? Prendre un avocat ??!! Continuer de les harceler au téléphone ?? Je ne sais plus quoi faire !!!!! Merci d'avance pour votre aide.

Par **akhela**, le **29/08/2010** à **12:44**

Les universités parisiennes sont sectorisées, donc si vous n'avez pas changé d'adresse (ou de secteur) depuis votre année à Descartes, vous devez vous inscrire à Descartes. Si les délais sont passés, un avocat n'y changera rien.

Par **juliana**, le **29/08/2010** à **12:49**

Merci pour votre réponse.

Effectivement j'ai changée d'adresse depuis, mais ce que je trouve anormal c'est que j'ai un document d'inscription de Paris 7 et ils ne veulent pas m'inscrire quand même. C'est pour cela que j'ai parlée d'avocat.

Par **akhela**, le **29/08/2010** à **14:40**

les inscriptions en médecine et en médicale et paraméd' en général sont très encadrés du fait du numerus clausus et de la limitation à 2 inscriptions en 1er année ... les règles particulières applicables aux unif parisiennes complexifient encore plus le truc.

Je vous conseille d'aller plutôt voir sur le forum e-carabin pour vous renseigner, ils seront plus au courant (en plus, l'avocat ne sera pas forcément d'une grande utilité, compte tenu des lenteurs de la justice, à moins d'une procédure de référé autorisant l'inscription ... mais là, il faut un avocat vachement calé en la matière pour que le recours soit reçu et fait assez tôt pour vous permettre de suivre les cours).

Par **juliana**, le **29/08/2010** à **15:32**

Merci je vais faire un tour sur ce site.